

---

## Promotion visant les nouveaux dépôts versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé – Conditions

Les présentes conditions régissent la *promotion visant les nouveaux dépôts versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé* de la Banque HSBC Canada, en vigueur du **15 avril au 3 septembre 2019**. Veuillez les lire attentivement, car elles décrivent la façon dont vous pouvez obtenir la prime d'intérêt sur les **nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de 1,000,000 \$CA** versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé en dollars canadiens. La prime d'intérêt ne s'applique que pendant la durée de la promotion. Vous trouverez à la fin de ce document une liste des termes utilisés ainsi que leur définition.

### ADMISSIBILITÉ À LA PRIME D'INTÉRÊT

1. La prime d'intérêt s'appliquera uniquement aux nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de **1,000,000 \$CA** dans votre compte d'épargne à intérêt élevé. Ceci signifie que le solde de votre compte d'épargne à intérêt élevé et la valeur totale des dépôts doivent augmenter. La prime d'intérêt s'appliquera au moins élevé des deux montants suivants : l'augmentation du solde de votre compte d'épargne à intérêt élevé ou l'augmentation de la valeur totale des dépôts.

Par exemple :

- Si vous déposez 3,000 \$ dans votre compte d'épargne à intérêt élevé et que vous retirez 3,000 \$ de votre compte-chèques, la valeur totale des dépôts n'augmente pas. La prime d'intérêt ne s'applique pas.
- Si vous déposez 3,000 \$ dans votre compte d'épargne à intérêt élevé et que vous retirez 1,000 \$ de votre compte-chèques, la valeur totale des dépôts augmente de 2,000 \$ (3,000 \$ - 1,000 \$). La prime d'intérêt s'applique au montant de 2,000 \$.

2. La prime d'intérêt sera versée sur les nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de **1,000,000 \$CA**.

### Exemple plus détaillé de l'application de la prime d'intérêt au cours de la promotion :

Le tableau est fourni à titre d'exemple seulement. Chaque rangée représente un exemple de changement à l'occasion d'une journée au cours de la promotion. Les chiffres représentent les variations du solde par rapport à la fermeture des bureaux le 12 avril 2019.

VARIATION			NOUVEAUX DÉPÔTS (APPLICATION DE LA PRIME D'INTÉRÊT)
SOLDE DU COMPTE D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ	SOLDE DU COMPTE- CHÈQUES	VALEUR TOTALE DES DÉPÔTS	
+5,000 \$	-5,000 \$	<u>0 \$</u>	0 \$
<u>+5,000 \$</u>	+1,000 \$	+6,000 \$	5,000 \$
+5,000 \$	-5,500 \$	<u>-500 \$</u>	0 \$
+15,000 \$	-12,500 \$	<u>+2,500 \$</u>	2,500 \$
<u>+0 \$</u>	+1,000 \$	+1,000 \$	0 \$
<u>+3,000,000 \$</u>	+100,000 \$	+3,100,000 \$	1,000,000 \$

---

## Promotion visant les nouveaux dépôts versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé – Conditions

### RESTRICTIONS CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PRIME D'INTÉRÊT

- Les nouveaux fonds déposés dans les comptes d'épargne suivants ne sont pas admissibles à la prime d'intérêt :
  - Comptes en devises
  - Comptes d'épargne-placement, comptes Jeunesse HSBC Premier, comptes HSBC Advance, comptes d'épargne ordinaires
  - Comptes enregistrés comme les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) et les comptes REER et FERR
- Les fonds déposés à la fermeture des bureaux de la HSBC le 12 avril 2019 ne sont pas considérés comme de nouveaux dépôts et ne sont donc pas admissibles à la prime d'intérêt.
- La valeur totale des dépôts est calculée pour chaque numéro de compte du client. Les dépôts – y compris les montants déposés dans des CPG et des dépôts à terme – versés dans un compte ayant un autre numéro de compte de client auront pour effet de réduire la valeur totale des dépôts.

### VERSEMENT DE LA PRIME D'INTÉRÊT

- La prime d'intérêt s'applique aux nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de **1,000,000 \$CA** dans votre compte d'épargne à intérêt élevé, au taux annuel de **1,85 %**, pendant la durée de la promotion. La prime d'intérêt est calculée chaque jour sur le solde quotidien des nouveaux fonds, à la fermeture, et est versée mensuellement.
- La prime d'intérêt s'appliquera aux nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de **1,000,000 \$CA** dans votre compte d'épargne à intérêt élevé, en plus du taux d'intérêt régulier. On additionnera les intérêts réguliers et la prime d'intérêt pour déterminer le montant total des intérêts à verser sur les nouveaux dépôts pendant la durée de la promotion. Par exemple :

Palier de solde – Compte d'épargne à intérêt élevé	Taux d'intérêt régulier (%)* (versé sur l'intégralité du solde du compte d'épargne à taux d'intérêt élevé)	Prime d'intérêt (%) (versée uniquement sur les nouveaux dépôts)	Total de l'intérêt versé sur les nouveaux dépôts pendant la durée de la promotion (%)
0 à 24,999 \$CA	0,55 %	1,85 %	2,40 %
25,000 à 49,999 \$CA	1,05 %	1,85 %	2,90 %
50,000 à 99,999 \$CA	1,15 %	1,85 %	3,00 %
100,000 \$CA et plus	1,15 %	1,85 % pour les nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de <b>1,000,000 \$CA</b>	3,00 % pour les nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de <b>1,000,000 \$CA</b>

\* Les taux d'intérêt annuels peuvent changer sans préavis.

---

## Promotion visant les nouveaux dépôts versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé – Conditions

8. La prime d'intérêt sera indiquée séparément du taux d'intérêt régulier sur vos relevés.
9. Lorsque plusieurs comptes d'épargne à intérêt élevé sont inscrits sous le même numéro de compte de client :
  - La prime d'intérêt s'applique aux nouveaux dépôts pour chaque compte d'épargne à intérêt élevé. Les primes sont ensuite regroupées et versées dans le compte d'épargne à intérêt élevé qui a été ouvert en premier.
  - La prime d'intérêt s'applique aux nouveaux dépôts combinés de tous vos comptes d'épargne à intérêt élevé jusqu'à concurrence de **1,000,000 \$CA**, c'est-à-dire que la limite **n'est pas** par compte d'épargne à intérêt élevé.
10. Si un compte d'épargne à intérêt élevé est fermé au cours de la durée de la promotion, toute prime d'intérêt calculée mais non versée sur les nouveaux dépôts dans ce compte sera annulée.

### AUTRES CONDITIONS

11. À l'exception des conditions établies aux présentes, toutes les conditions habituelles relatives à chaque compte demeurent en vigueur pendant et après la durée de la promotion.
12. Cette promotion ne peut être combinée à aucune autre promotion ou offre.
13. La promotion peut être modifiée, prolongée ou annulée, au gré de la HSBC, en tout temps et sans préavis.
14. La HSBC se réserve le droit de refuser ou d'annuler la participation de toute personne à la promotion si elle craint ou découvre que ladite personne tire profit de façon abusive de la nature même de la promotion.

\* Consultez le site [www.hsbc.ca](http://www.hsbc.ca) et cliquez sur «[Taux du jour](#)» pour obtenir les taux affichés en vigueur pour le compte d'épargne à intérêt élevé de la HSBC (\$CA).

### DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions, l'expression :

- (a) «**prime d'intérêt**» désigne les intérêts additionnels gagnés sur les nouveaux dépôts jusqu'à concurrence de **1,000,000 \$CA** versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé pendant la durée de la promotion.
- (b) «**numéro de compte de client**» désigne les neuf premiers chiffres de votre numéro de compte. Par exemple, 123-456789-XXX.
- (c) «**HSBC**» désigne la Banque HSBC Canada.
- (d) «**compte d'épargne à intérêt élevé** » désigne votre compte d'épargne personnel à intérêt élevé en dollars canadiens, mais exclut les comptes en devises, les comptes d'épargne-placement, les comptes Jeunesse HSBC Premier, les comptes HSBC Advance et les comptes d'épargne ordinaires, ainsi que les comptes enregistrés, comme les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) et les comptes REER et FERR.

---

## Promotion visant les nouveaux dépôts versés dans un compte d'épargne à intérêt élevé – Conditions

- (e) «**solde du compte d'épargne à intérêt élevé**» désigne la valeur totale, en dollars canadiens, du solde du compte d'épargne à intérêt élevé.
- (f) «**nouveaux dépôts**» désigne une portion du solde quotidien à la fermeture du compte d'épargne à intérêt élevé pendant la durée de la promotion, selon le moins élevé des deux montants suivants :
  - 1) augmentation de la valeur totale des dépôts depuis la fermeture des bureaux le 12 avril 2019;
  - 2) augmentation du solde du compte d'épargne à intérêt élevé depuis la fermeture des bureaux le 12 avril 2019.Si le plus petit des deux montants est zéro, les nouveaux dépôts seront établis à zéro. Les fonds déposés à la fermeture des bureaux le 12 avril 2019 ne sont pas considérés comme de nouveaux dépôts.
- (g) «**promotion**» désigne la *promotion visant les nouveaux dépôts dans un compte d'épargne à intérêt élevé* en vigueur pendant la durée de la promotion.
- (h) «**durée de la promotion**» désigne la période allant du 15 avril au 3 septembre 2019. La prime d'intérêt ne s'applique que pendant la durée de la promotion.
- (i) «**taux d'intérêt régulier**» désigne le taux standard affiché (non bonifié) qui s'applique au compte d'épargne à intérêt élevé et qui est calculé en fonction du taux applicable au palier de solde.
- (j) «**valeur totale des dépôts**» désigne la valeur totale en dollars canadiens de tous vos comptes – comptes-chèques, comptes d'épargne, certificats de placement garanti (CPG) et dépôts à terme – inscrits sous le même numéro de compte de client auprès de la HSBC au cours de la durée de la promotion. Aux fins de calcul de la valeur totale, les soldes des comptes en devises seront exprimés en dollars canadiens.